



**Extrait du registre des délibérations
Réunion du 26 mars 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le 26 mars à 14 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 20 janvier 2025.

Etaients présents :

Elu communautaire	: M. Alessandro BERNARDI
Elu communautaire	: M. Daniel DRIUTTI
Elue communautaire	: Mme Béatrice FICARRA
Personnalité qualifiée	: M. Pascal MADELAINE
Personnalité qualifiée	: M. Christian SCHOTT

En présence d'Emmanuelle CUTTITTA, directrice

N° 2025-07

**OBJET : ORDRE DE MISSION PERMANENT A LA DIRECTRICE DE LA
REGIE PERSONNALISEE LE GUEULARD PLUS**

Afin de faciliter l'organisation administrative des déplacements professionnels de la Directrice, il est proposé d'autoriser la Directrice de se déplacer à titre permanent sur tout le territoire français et transfrontalier (Luxembourg, Belgique, Allemagne).

Les motifs des déplacements sont les suivants :

- Toute mission concernant la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Gueulard Plus,
- Tout concert ou spectacle d'artistes susceptibles d'être programmés et/ou bénéficiant d'un accompagnement artistique ou d'une résidence artistique,
- Réunions au sein des réseaux professionnels régionaux, nationaux et transfrontaliers dont Le Gueulard Plus est membre et/ou adhérent,
- Missions en tant que membre de la COM Création/Diffusion/Production du Centre National de la Musique (CNM),
- Réunions avec les partenaires publics et privés.

Dans le cadre de ces déplacements, la Directrice sera amenée à utiliser les moyens de transport suivants : le véhicule de service, son véhicule personnel et les transports en commun.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le **Conseil d'Administration**

ID : 057-800383861-20250410-DEL202507-AR

ACCEPTÉ l'autorisation d'un ordre mission permanent pour la Directrice pour les motifs évoqués précédemment ;

AUTORISE le Président de signer un ordre de mission permanent pour la Directrice selon les critères définis ci-dessus.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 26 mars 2025

Le Président,

Alessandro BERNARDI

